

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2014/420 - Administration générale - 5
Convention d'objectifs et de moyens relative au Système
d'Information Géographique du Rhin Supérieur pour la période
allant du 1er juillet au 31 décembre 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'information géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 ;
- d'autoriser le président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'information géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 ;
- de verser au Département du Haut-Rhin une somme correspondant au solde entre le montant prévisionnel pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 (4 166,67 €) et le montant non dépensé au cours de la période précédente (entre 800 et 1900 €).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140602-86859-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 11/06/14